

Valorisation du Plant Robert



Olivier Viret

E-mail: olivier.viret@vd.ch

Lorsque l'on parle de clone ou de clonage, le grand public s'imagine de la haute technologie, de la manipulation génétique, associant cette notion tantôt à l'uniformisation du vivant, tantôt à la biotechnologie, et s'interpelle sur le bien-fondé d'une démarche qui l'inquiète. En viticulture, un clone n'est autre qu'un individu obtenu par multiplication végétative, identique à la plante mère dont il est issu. Dans ce cas, l'homme utilise la capacité extraordinaire de la nature à se régénérer, grâce à la totipotence des cellules végétales à développer des racines à l'extrémité d'un sarment de vigne lorsqu'il est planté dans la terre et à développer une nouvelle plante génétiquement identique à celle dont elle est issue. Ce pouvoir existe pour un grand nombre de végétaux ligneux et assure à l'espèce une régénération continue et une occupation rapide de l'écosystème. La multiplication générative par la fécondation des inflorescences, le développement des baies et le semis des pépins de raisin est un autre mode de régénération, qui mène par contre pour chaque pépin à un nouveau génotype par recombinaisons aléatoires des gènes des parents. C'est par cette approche que l'on crée de nouvelles variétés en croisant de manière ciblée les parents souhaités.

En viticulture, la notion de clone occupe une position particulière, du fait que la vigne, comme plante pérenne, peut subir des mutations au cours du temps, dont les facteurs déterminants et la fréquence restent inconnus. Les mutations les plus évidentes touchent à la couleur des baies, à la forme des grappes ou des feuilles ou au port des pampres (horizontal ou vertical). L'homme a depuis toujours exploité cette biodiversité naturelle en la fixant temporellement par la multiplication végétative, autrement dit par le clonage. Un exemple classique en la matière est la variété Pinot, avec ses trois variations de couleur, blanc, gris et noir, qui ne sont génétiquement pas distinguables par la méthode moléculaire des microsatellites utilisés pour identifier les variétés.

Pour le Chasselas, le Pinot et le Gamay, ce sont plusieurs centaines de clones qui sont à l'étude et pour lesquels des objectifs de sélection ont été fixés. L'article de J.-L. Spring *et al.* présente des nouveaux clones de Gamay issus de la population dite «Plant Robert», dont le clone RAC55 viendra compléter les clones de Gamay disponibles dans le cadre de la certification. Ce dernier, avec des grappes peu compactes, partiellement millerandées, et de ce fait peu sensible à la pourriture grise, produit des vins qualitativement supérieurs aux deux clones de Gamay de référence, RAC 10 et RAC23.

La diffusion de clones par les pépiniéristes est indissociable de la certification du matériel végétal. Il n'est en effet pas possible de commercialiser un clone d'une variété si le matériel n'est pas certifié. Cette démarche qualitative vise avant tout à garantir la conformité du matériel végétal et d'en assurer un statut phytosanitaire exempt de maladies virales graves et de phytoplasmes. Cette plus-value se justifie pleinement pour un capital plant qui doit assurer des rendements qualitatifs et quantitatifs pour les prochaines décennies.